



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1998 B 16064

Numéro SIREN : 420 375 610

Nom ou dénomination : CREATIS GROUPE

Ce dépôt a été enregistré le 24/04/2015 sous le numéro de dépôt 37657



1503770201

DATE DEPOT : 2015-04-24

NUMERO DE DEPOT : 2015R037657

N° GESTION : 1998B16064

N° SIREN : 420375610

DENOMINATION : CREATIS GROUPE

ADRESSE : 71 AV VICTOR HUGO 75116 PARIS

DATE D'ACTE : 2015/03/31

TYPE D'ACTE : PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

NATURE D'ACTE : DEMISSION DE DIRECTEUR GENERAL DELEGUE

NOMINATION D'UN DIRECTEUR GENERAL DELEGUE

38 B-16064

P 6-31603/15
AD, NZ

Grefle du tribunal de commerce de Paris Acte déposé le : 24 AVR. 2015 Sous le N° 2037657	CREATIS GROUPE SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 2.022.760 Euros 71 Avenue Victor Hugo 75116 - PARIS 420 375 610 RCS PARIS
PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 31 MARS 2015	

L'an deux mille quinze
Le trente et un mars,
A huit heures,

Les associés de la société CREATIS GROUPE se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation faite par le Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur André-Paul BAHUON, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Olivier LACHKAR et la société CREATIS INVEST représentée par Monsieur André-Paul BAHUON, les deux associés, présents et acceptants, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Tanguy DERKENNE est choisi comme secrétaire de séance.

Monsieur Guy ARNAUD, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent 118 812 sur les 132.640 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale, réunissant au moins la majorité des voix des associés disposant du droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence,

[Signature] 02
170 12 0 17

- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Nomination de Directeurs Généraux Délégués en remplacement de Monsieur Jean-Claude BERGERET CASSAGNE, Directeur Général Délégué démissionnaire,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Un débat s'instaure entre les associés.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur Jean-Claude BERGERET CASSAGNE de son mandat de Directeur Général Délégué à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveaux Directeurs Généraux Délégués, pour la durée restant à courir soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2018 :

- Monsieur Tanguy, Jacques, Olivier DERKENNE
né le 31 janvier 1972 (75016)
de nationalité Française
demeurant 5 sente Maître Jacques – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT
- Monsieur Olivier, Philippe LACHKAR,
Né le 28 juin 1967 à PANTIN (93500),
de nationalité Française,
demeurant 113 rue RIVAY - 92300 LEVALLOIS PERRET

dd 02

TD

qui déclarent accepter les fonctions qui viennent de leur être conférées.

En cas de cessation des fonctions du Président, les fonctions et attributions des Directeurs Généraux Délégués seront maintenues jusqu'à la nomination d'un nouveau Président.

Les Directeurs Généraux Délégués disposent des pouvoirs définis par la loi et les statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

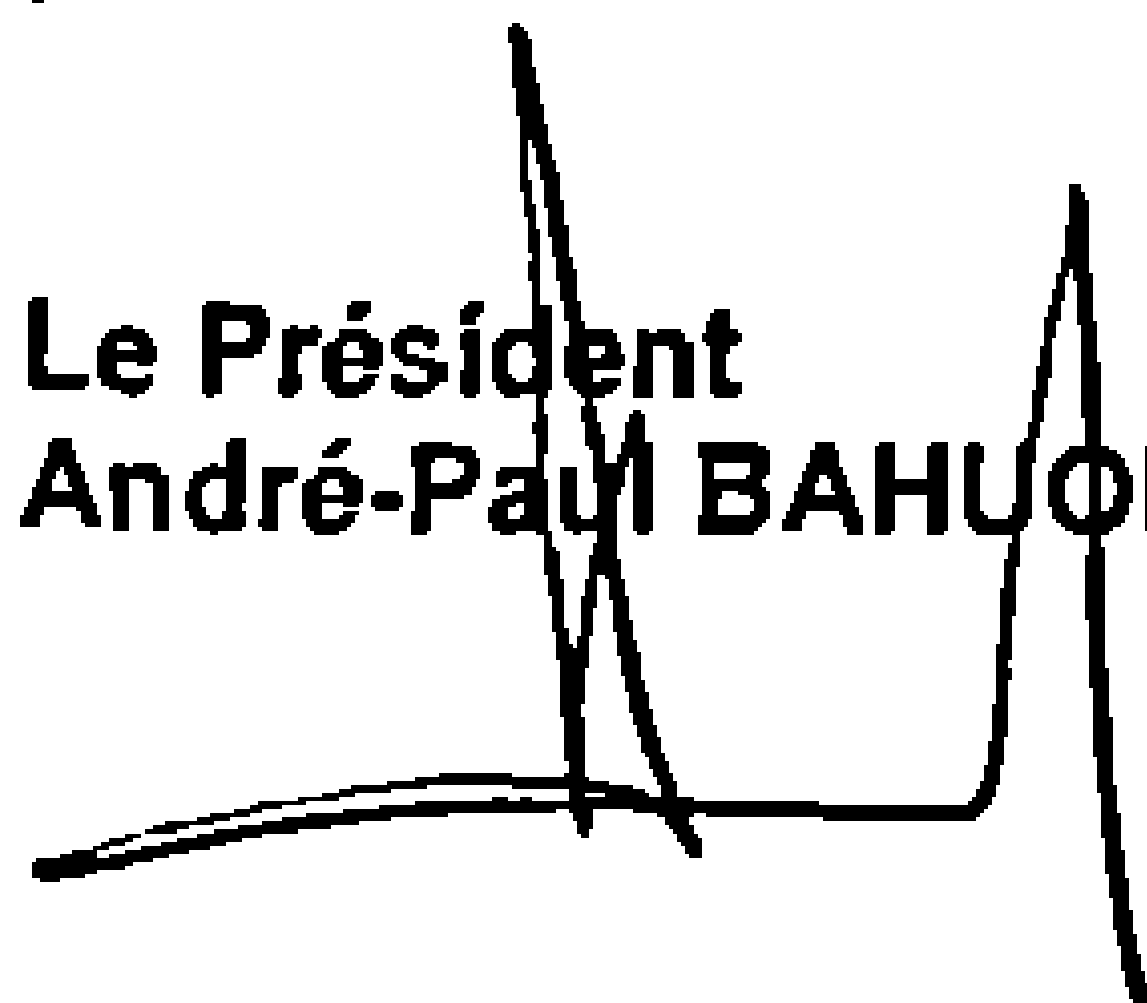
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
André-Paul BAHUON



Les Scrutateurs
Olivier LACHKAR



Le Secrétaire de séance
Tanguy DERKENNE



CREATIS INVEST
représentée par André-Paul BAHUON

